



ÉCOLE DE DÉCOUVERTE SPORTIVE

PRÉSENTATION & RÈGLEMENT INTERNE 2024-2025

À CONSERVER

OUVERTE AUX ENFANTS DE 5 A 8 ANS (NES ENTRE 2016 ET 2019)

FICHE D'INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER SUR

<http://mairie-rosporden.bzh/sport-et-loisirs/rosporden-ville-sportive/animations-sportives/>

OU À RETIRER AU SERVICE DES SPORTS



Renseignements

Service des Sports
Complexe sportif René GALL
Salle de Tennis

Allée Suzanne LENGLEN
29140 ROSPORDEN

Tél : 02 98 59 87 36

ou

Tél : 06 07 33 91 24

Mail : sports@mairie-rosporden.fr

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr

RÈGLEMENT

I. FONCTIONNEMENT

A. PRINCIPE ET OBJECTIFS

L'école de découverte sportive est un dispositif proposé par le service des sports de la ville de Rosporden.

Ce programme, ouvert aux enfants de 5 à 8 ans (nés entre 2016 et 2019) leur permettra de découvrir tout au long de l'année scolaire l'ensemble des activités sportives existantes sur la Commune (hors natation).

Les objectifs sont de :

- Faciliter l'accès aux sports pour tous.
- De développer les qualités physiques de base de l'enfant (coordination, habilités motrices).
- D'encourager la socialisation de l'enfant (comprendre les règles, écouter et respecter les autres, coopérer).
- D'initier l'enfant à une diversité d'activités lui permettant de mieux s'orienter vers une association sportive de la ville.

B. ORGANISATION

L'inscription se fait pour l'année. Les enfants inscrits doivent être présents à chaque séance sauf raison médicale. **En cas d'absence, il est impératif de prévenir le service des sports.**

Les séances auront lieu le mercredi matin (le calendrier sera joint avant la première séance); pour des séances d'activités d'une heure effective. Le premier quart d'heure sera réservé à la prise en main et le dernier pour le retour au calme.

L'accueil s'effectue 10 minutes avant le début de la séance sur les lieux de pratique.

Toutes les activités auront lieu dans les équipements sportifs du Complexe René GALL. Le détail sera remis lors de l'inscription.

L'enfant doit assister aux séances dans une tenue adaptée à la pratique des activités sportives (survêtement, chaussures de sport...). Les parents veilleront à ce que les baskets soient propres pour les activités en salle.

Les enfants devront avoir une bouteille d'eau ou une gourde marquée à leur nom.

Pour plus de sécurité, le port des bijoux sera interdit. À noter que la commune n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des biens.

C. EFFECTIFS

Les enfants seront répartis en 2 groupes de 12 enfants maximum, à savoir les 5-6 ans et les 7-8 ans. Les 2 groupes seront amenés à se regrouper en fonction des activités physiques et sportives abordées.

D. ENCADREMENT

La direction est assurée par un cadre de la municipalité de Rosporden et les jeunes sont accueillis par une équipe d'animateurs et d'éducateurs sportifs diplômés ainsi que de stagiaires en cours de formation.

E. ACTIVITÉS ENSEIGNÉES

Seules les activités sportives proposées par les associations de Rosporden seront abordées et classées par familles ; à savoir :

- Les sports collectifs (football, basket-ball et handball)
- Les sports de raquettes (tennis, tennis de table et badminton)
- Les sports d'opposition (judo, boxe)
- Les activités d'expression corporelle (danse, zumba, cirque)
- Initiation à l'escalade

Ces familles seront développées sous forme de cycle d'apprentissage de 6 ou 9 séances (sauf 2 séances pour l'escalade).

II. MODALITÉS D'INSCRIPTION

A. DOCUMENTS À FOURNIR

L'inscription nécessite de fournir :

- le formulaire d'inscription
- la fiche sanitaire*
- la photocopie du certificat de vaccination*
- l'attestation d'assurance* (*couvrant les activités extrascolaires*)

**uniquement si ces informations n'ont pas été renseignées et mis à jour pour la rentrée 2024 via le portail famille.*

Ces documents doivent être transmis au service des sports de la ville de Rosporden.

Aucun enfant dont le dossier serait incomplet ne pourra participer aux séances. En cas d'éventuel changement (n° de téléphone, adresse, vaccins...) la famille s'engage à en informer le service des sports.

Les données personnelles complétées sont strictement confidentielles et ne sont en aucun cas divulguées.

B. DATES D'INSCRIPTION

Les inscriptions débuteront lors du Forum des associations (Centre culturel) le **samedi 07 septembre 2024 de 9 h 00 à 13 h 00** sur le stand du service des sports.

Elles se poursuivront, en fonction des places disponibles, directement au **Bureau des sports** du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures

Salle des Tennis - Complexe sportif de Rozanduc – 29140 Rosporden

02 98 59 87 36 / 06 42 18 01 06

sports@mairie-rosporden.fr ;

La priorité sera donnée aux enfants Rospordinois et Kernevellois (scolarisés et/ou résidents).

Aussi, les dossiers d'inscription des enfants des communes voisines ne seront pris en compte qu'à compter du vendredi 13 septembre 2024, en fonction des places restantes.

C. TARIFS

■ LE TARIF POUR L'ANNÉE

Le quotient familial retenu correspond au montant inscrit sur votre dossier CAF au 15 septembre 2024.

QF	École de Découverte sportive	Tarif par trimestre
QF<450	31 €	11€/10€/10€
451<QF<650	40 €	14€/13€/13€
651<QF<1050	50 €	17€/17€/16€
1051<QF<1450	59 €	20€/20€/19€
QF>1451	69 €	23€
Famille dont l'enfant est scolarisé hors de la commune de Rosporden/Kernevel en maternelle ou élémentaire	110 €	37€/ 37€/36€

D. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement peut être réalisé en numéraire, par chèque et par chèque Vacances à l'inscription, soit en 1 fois ou 3 fois. Les 3 chèques doivent être fournis à l'inscription et seront

encaissés à la fin de chaque trimestre ; à savoir : fin décembre, fin mars et fin juin. Le mode de paiement est à définir lors de l'inscription.

E. CESSATION D'ACTIVITÉS

Toute cessation d'activité à l'initiative de l'enfant ou de sa famille, en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement ou dédommagement. L'enfant ou sa famille s'engage à payer la totalité du tarif annuel sauf en cas d'arrêt supérieur à 28 jours, justifié par un certificat médical fourni dans les premiers jours de l'absence

III. RESPECT DU MATÉRIEL ET DES ENCADRANTS

Tout participant s'engage à adopter, en toutes circonstances, une attitude et un langage corrects à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui. Les comportements ne doivent pas être source de nuisance pour les autres.

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte du complexe sont l'affaire de tous.

D'une manière plus générale, tout utilisateur devra adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, de l'équipement et aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.

IV. RESPONSABILITÉS

Les enfants inscrits à l'école de découverte sportive, sont placés sous la responsabilité de la ville de Rosporden durant le temps d'accueil. Les parents doivent laisser leurs coordonnées téléphoniques afin d'être joignables à tout moment.

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter seul l'activité. Les parents sont tenus de venir chercher l'enfant ou de désigner une personne habilitée à cet effet (les coordonnées doivent figurer sur la fiche sanitaire).

La ville se réserve le droit d'annuler une activité en cas de nécessité : conditions météorologiques, sécurité des équipements, etc..